



Questionnaire de dépistage Affiche de la COVID-19 pour le personnel

Chaque personnel doit le remplir avant d'entamer son travail ou avant de regagner son poste.

Mis à jour le 12 octobre 2021

Nom : _____ Date : _____ Heure : _____

1. Présentez-vous l'un des symptômes nouveaux ou graves suivants ?

Oui Non



Fièvre ou frissons

Oui Non



Toux

Oui Non



Difficultés respiratoires

Oui Non



Baisse ou perte de goût ou de l'odorat

Oui Non



Nausées, vomissements ou diarrhée (âge < 18 ans uniquement)

Oui Non



Grande fatigue, douleurs musculaires ou courbatures* (18 ans et plus uniquement)

Si vous souffrez d'un problème de santé qui se manifeste par ces symptômes, cochez « Non ». Si le symptôme est nouveau, différent ou s'aggrave, cochez « Oui ».

* Si vous ressentez une légère fatigue, des douleurs musculaires ou courbatures dans les 48 heures suivant l'administration du vaccin, cochez « Non » et portez un masque médical lorsque vous êtes au travail. Si vos symptômes durent plus de 48 heures ou s'aggravent, cochez « Oui ».

Si vous êtes malade ou si vous manifestez les symptômes de maladie, y compris ceux qui ne sont pas énumérés ci-dessus, restez à la maison et demandez une évaluation auprès de votre prestataire de soins de santé si nécessaire.

Si « Oui » à l'un des symptômes :



restez chez-vous et isolez-vous



faites-vous dépister

Ou



contactez un prestataire de soins de santé.

2. Quelqu'un dans votre ménage présente-t-il un ou plusieurs des symptômes ci-dessus et /ou attend-t-il les résultats d'un test après avoir présenté ces symptômes ? Oui Non

- Si vous êtes entièrement vacciné** ou si vous avez été testé positif à la COVID-19 au cours des 90 derniers jours et que vous avez été innocenté depuis, cochez « Non ».
- Si le membre du ménage présente une légère fatigue, des douleurs musculaires ou courbatures qui sont apparues dans les 48 heures après avoir été vacciné contre la COVID-19, cochez « Non ». Si ses symptômes durent plus de 48 heures, cochez « Oui ».

3. Au cours des 10 derniers jours, avez-vous été notifié comme ayant été très proche d'une personne atteinte de la COVID-19 ou vous a-t-on dit de rester à la maison et de vous isoler ? Oui Non

- Si vous êtes entièrement vacciné** ; si vous avez été testé positif à la COVID-19 au cours des 90 derniers jours et que vous avez été innocenté depuis ou si la santé publique vous a dit que vous n'avez pas besoin de vous isoler, cochez « Non ».

4. Au cours des 10 derniers jours, avez-vous été positif à un test rapide d'antigène ou un kit d'auto diagnostique à domicile ? Oui Non

- Si vous avez depuis été testé négatif lors d'un test PCR en laboratoire, cochez « Non ».

5. Au cours des 14 derniers jours, avez-vous voyagé à l'extérieur du Canada ET vous a-t-on conseillé de vous mettre en quarantaine conformément aux exigences fédérales de mise en quarantaine ? Oui Non

Si vous avez répondu « Oui » aux questions 2,3, 4 ou 5 :



restez à la maison



suivez les conseils du Bureau de santé publique de Toronto.

Les responsables en matière de santé doivent conserver un registre des présences + coordonnées de tous les travailleurs pendant 30 jours, puis le déchiqueter.

Élaboré conformément aux recommandations et aux instructions émises par le [Bureau du médecin hygiéniste en chef](#).



**Vacciné entièrement signifie 14 jours ou plus après une deuxième dose de la série de vaccin COVID-19, ou tel que défini par le ministère de la Santé de l'Ontario.



JE PRÉSENTE LES SYMPTÔMES DE LA COVID-19, QUE DOIS-JE FAIRE ?



RESTEZ CHEZ VOUS ET ISOLEZ-VOUS. FAITES-VOUS DÉPISTER.

- Si les symptômes d'une légère fatigue apparaissent dans les 48 heures après avoir été vacciné, vous n'avez pas besoin de vous isoler. Vous devez porter un masque médical lorsque vous êtes au travail. Si vos symptômes durent plus de 48 heures ou s'aggravent, restez chez-vous, isolez-vous et faites-vous dépister.

QUEL A ÉTÉ LE RÉSULTAT DE VOTRE TEST COVID-19 ?

POSITIF :

- Notifiez cela à votre lieu de service.
- Vous devez rester à la maison & vous isoler pendant 10 jours à partir du jour où vos symptômes ont commencé.
- Le service de santé de Toronto ou votre unité sanitaire locale vous contactera pour mener une enquête et vous fournira des instructions supplémentaires.

NÉGATIF :

Êtes-vous très proche d'une personne qui a été testée positive à la COVID-19 au cours des 10 derniers jours ?

- Non** Vous pouvez retourner au travail 24 heures*** après que vos symptômes aient commencé à s'améliorer.
- Oui** **Si vous n'êtes pas entièrement vacciné** :** vous devez vous isoler pendant 10 jours à partir de la dernière exposition à la personne qui était positive.
- Oui** **Si vous êtes entièrement vacciné** :** vous pouvez retourner au travail 24 heures*** après le début de l'amélioration de vos symptômes.
- Oui** **Si vous avez seulement reçu une notification d'exposition à travers l'application COVID Alerte :** vous pouvez retourner au travail 24 heures*** après le début de l'amélioration de vos symptômes.

NON TESTÉ :

- Vous devez rester à la maison & vous isoler pendant 10 jours à partir du jour où vos symptômes ont commencé. Après 10 jours, vous pouvez retourner au travail si vos symptômes s'améliorent depuis au moins 24 heures***.
- Si un prestataire de soins de santé a diagnostiqué une maladie qui n'est pas liée à la COVID-19, vous pouvez retourner au travail 24 heures*** après l'amélioration de vos symptômes.



J'AI VOYAGÉ À L'EXTÉRIEUR DU CANADA AU COURS DES 14 DERNIERS JOURS, QUE DOIS-JE FAIRE ?

- Restez chez-vous et isolez-vous pendant 14 jours, même si votre test est négatif.
- Si vous êtes exempté de quarantaine fédérale comme [les personnes exemptées de quarantaine obligatoire](#) en vertu de la Loi sur la mise en quarantaine, vous n'avez pas besoin de vous isoler.
- Si vous présentez des symptômes, même si vous êtes exempté de la quarantaine fédérale, vous devez vous dépister.



**Vacciné entièrement signifie 14 jours ou plus après une deuxième dose de la série de vaccin COVID-19, ou tel que défini par le ministère de la Santé de l'Ontario.

***48 heures pour les symptômes gastro-intestinaux